

FICHE N° 169 ▶ OCTOBRE 2013

## L'UTILISATION DES ÉPAREUSES

Les époreuses sont de plus en plus utilisées dans les collectivités territoriales. Ces bras articulés mesurant de 4 à 5 mètres de long permettent d'effectuer des travaux de broyage ou de coupe des accotements de la chaussée. L'utilisation de ce type d'équipement présente de nombreux risques.



### LES OUTILS ASSOCIÉS

- ▶ Les groupes de fauchage,
- ▶ Les broyeurs d'accotement,
- ▶ Les lamiers à scie ou à couteaux,
- ▶ Les sécateurs.

### LES RISQUES PROFESSIONNELS ENCOURUS

RISQUES LIÉS À LA PROJECTION DE DÉBRIS OU DE  
PIERRES,

RISQUES LIÉS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE,

RISQUES LIÉS AU BRUIT DE LA MACHINE,

RISQUES DE RENVERSEMENT DU TRACTEUR,

RISQUES DE COUPURE LORS D'INTERVENTION SUR  
LE ROTOR,

RISQUES LIÉS AUX GESTES ET POSTURES.

### MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

#### ☞ CHOIX DU MATÉRIEL :

- ▶ Préférer une époreuse avec un **BRAS ARTICULÉ** ayant un **DÉPORT VERS L'AVANT** et des **COMMANDES FACILEMENT ACCESSIBLES** afin de limiter les torsions du buste et de la nuque (gestes et postures difficiles).
- ▶ Choisir un tracteur équipé d'un **SIÈGE CONFORTABLE À SUSPENSION ET RÉGLABLE** pour absorber les vibrations liées à l'utilisation de la machine.
- ▶ Favoriser la visibilité du conducteur en choisissant une **CABINE AVEC DE GRANDES SURFACES VITRÉES**.
- ▶ Disposer d'une **CABINE INSONORISÉE** permettant d'obtenir un niveau de bruit inférieur à 80 dB (A) à l'intérieur du tracteur.
- ▶ Le tracteur doit être équipé d'une **CABINE INTÉGRANT UNE STRUCTURE DE PROTECTION** contre le risque d'écrasement.
- ▶ Le matériel utilisé doit être **conforme** : marquage CE obligatoire.

POUR TOUTE INFORMATION  
COMPLÉMENTAIRE,  
n'hésitez pas à  
contacter le service :

▶ **SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

David GARREAU  
☎ 02.51.44.10.37

Solange POIRAUD-BIGAS  
☎ 02.51.44.10.21

Quentin TRITSCHLER  
☎ 02.53.33.01.48

Maïté ASSERAY  
☎ 02.51.44.10.19

✉ [prevention@cdg85.fr](mailto:prevention@cdg85.fr)

Notre mission,  
faciliter  
les vôtres !

MAISON DES COMMUNES DE LA VENDÉE  
65, Rue Kepler - CS 60239 - 85006 La Roche sur Yon cedex  
Tél. : 02 51 44 50 60 - Fax : 02 51 37 00 66  
[www.cdg85.fr](http://www.cdg85.fr) - e-mail : [maison.des.communes@cdg85.fr](mailto:maison.des.communes@cdg85.fr)

Fiche réalisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

## **UTILISATION DE L'ÉPAREUSE :**

- ◇ Le conducteur du tracteur doit posséder au minimum le **permis B**.
- ◇ La conduite de l'engin ne doit être confiée qu'à des personnes **QUALIFIÉES** et **EXPÉRIMENTÉES**.
- ◇ Le conducteur devra avoir suivi une **FORMATION DE CONDUITE EN SÉCURITÉ** de type CACES essentiellement liée à l'utilisation du tracteur et non à l'épareuse :
  - Catégorie 1 engin de chantier : puissance du tracteur < 50 chevaux
  - Catégorie 8 engin de chantier : puissance du tracteur > 50 chevaux
- ◇ L'activité réalisée constitue un chantier mobile à progression lente et devra faire l'objet d'une **signalisation particulière** grâce à des panneaux de début de chantier qui devront être mis en place. L'engin devra disposer :
  - DE DEUX GYROPHARES,
  - D'UN PANNEAU DE TYPE « TRAVAUX » AK 5, AVEC TRI-FLASH,
  - DE BANDES DE SIGNALISATIONS RÉTRO-RÉFLÉCHISSANTES ROUGES ET BLANCHES SUR LES 4 FACES.
- ◇ Interdire l'accès aux agents ou à des tiers à **proximité de la machine** en fonctionnement.
- ◇ Couper à la serpe ou à la tronçonneuse, les **branches et arbustes trop gros** risquant de mettre en danger le personnel lors de l'utilisation de l'épareuse.
- ◇ En cas d'intervention sur des talus, prendre garde au **DÉSÉQUILIBRE ÉVENTUEL** DE L'ENGIN lors du relevage du bras porteur du rotor.
- ◇ TRAVAILLER AVEC LES VITRES FERMÉES du côté de l'outil même lorsqu'une grille de protection est présente.
- ◇ **ARRÊTER LE MOTEUR** DU TRACTEUR LORSQUE LE CONDUCTEUR QUITTE LA CABINE ET LORS DE L'ENTRETIEN DE L'OUTIL.
- ◇ Prévoir une **isolation acoustique** de la cabine en cas de bruit excessif.
- ◇ DESCENDRE DU TRACTEUR TOUJOURS **FACE À LA CABINE** en utilisant la poignée de maintien et **SANS SAUTER**.




## **ENTRETIEN DU MATÉRIEL :**



- \* VÉRIFIER FRÉQUEMMENT L'ÉTAT DU ROTOR,
- \* REMPLACER LES **OUTILS USAGÉS OU CASSÉS** en respectant les consignes du constructeur,
- \* **GRAISSER** très régulièrement les paliers du rotor conformément à la notice d'entretien,
- \* VÉRIFIER LE **BON ÉTAT** DES JUPES DE PROTECTION ARRIÈRE ET LATÉRALES DU ROTOR,
- \* Ouvrir un **CARNET D'ENTRETIEN** pour ces équipements dans lequel sont notées toutes les interventions de maintenance réalisées.

## **LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

Lors de l'utilisation d'une épareuse, l'agent doit être doté des équipements suivants :

- ◆ **CHAUSSURES OU BOTTES DE SÉCURITÉ**,
- ◆ **PROTECTIONS AUDITIVES CONTRE LE BRUIT** :  il est nécessaire de maintenir un minimum de communication vers l'extérieur afin de prévenir les risques liés à la circulation routière,
- ◆ **GANTS DE PROTECTION ANTI-COUPURE**,
- ◆ **TENUE RÉTRORÉFLÉCHISSANTE DE CLASSE II** en cas de travaux sur la voirie.



## **LES FORMATIONS**

Le personnel manipulant ces équipements doit avoir suivi plusieurs formations :

- ▶ Formation SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER,
- ▶ Formation PREMIERS SECOURS TYPE P.S.C. 1, ou de préférence Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.),
- ▶ Formation AU PORT ET À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (par exemple : gants, tenue haute visibilité en sécurité, lunettes de protection...),
- ▶ Formation à la CONDUITE D'ENGIN (CACES),
- ▶ Formation à la PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE.

